

Les Arcs, le 27 juin 2023

PROWEIN 2024

Du 10 au 12 mars - Düsseldorf, ALLEMAGNE

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS ESPACE ENTREPRISES

Date limite d'inscription : 21 juillet 2023 // attention nombre de places limité

Prowein 2024 se tiendra du 10 au 12 mars à Düsseldorf, en Allemagne. En 2023, le salon a accueilli 49 000 visiteurs provenant de 141 pays différents. Les Vins de Provence étaient présents sur 424m² avec un espace entreprises composé de 46 exposants des appellations Côtes de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence.

Le CIVP collabore à nouveau avec Business France pour la réservation de surface et la présence des Vins de Provence sur le Pavillon France. Il est proposé aux entreprises de participer à ce salon sur les espaces Vins de Provence aménagés et gérés par le CIVP. Le nombre de places est limité et dépend de la surface attribuée par Business France. Cet espace est divisé en deux parties :

- → L'Espace Entreprises Vins de Provence pour les producteurs et négociants des appellations Côtes de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence. Chaque entreprise exposante dispose d'un stand individuel et d'un accès à la réserve collective.
- → L'Espace Dégustation Vins de Provence : uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou en direct) cet espace est animé par le CIVP et des sommeliers. Les modalités d'inscription pour cet espace vous seront communiquées au cours du dernier trimestre 2023.

ESPACE ENTREPRISES VINS DE PROVENCE

Le CIVP propose aux entreprises 2 formats de stand :

- 1. UN STAND « STANDARD » d'environ 6.5m² équipé et aménagé comprenant un meuble d'exposition (signalétique individuelle, comptoir d'accueil, colonne d'exposition, rangement fermé à clé, prise électrique ...), une cave à vin, un espace rendezvous composé d'une table et 4 chaises et l'accès aux réserves communes (les réserves sont équipées notamment d'étagères, d'un évier, d'une machine à café...). Le stand standard peut être partagé par deux entreprises, cf le paragraphe regroupement d'entreprises ci-dessous.
- 2. **UN MINI STAND d'environ 3.5 m²** qui dispose des mêmes équipements qu'un stand standard mais dont la surface est réduite et qui ne comprend pas d'espace rendez-vous (table et chaises).

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (pour 2 entreprises)

Les entreprises qui le souhaitent peuvent partager un stand standard avec une autre entreprise, ce « regroupement » permet notamment de diviser les coûts d'inscription et de gestion du stand. L'enseigne sur stand disposera des deux logos et le mobilier sera identique au stand standard. Une seule entreprise réalise l'inscription et le paiement en ligne et informe le CIVP par mail à mpenot@provencewines.com en indiquant le nom de l'autre entreprise qui partagera le stand.

FRAIS DE PARTICIPATION

1. STAND

A noter : les coûts de participation (location de surface, prestation techniques, transport ...) ont fortement augmenté depuis un an (environ 10% sur le transport, de 20-25% sur les matériaux des stands et sur les prestations techniques et de service). Le CIVP prend à sa charge une partie du coût du stand.

La participation financière pour disposer d'un stand sur l'espace Entreprises Vins de Provence est de :

Stand « MINI » : 4000€ HT /4800€ TTC

Stand « STANDARD » : 6000€ HT /7200€ TTC

STAND STANDARD PARTAGÉ (regroupement de 2 entreprises) : 6700€ HT /8040€ TTC

Ces frais de participation correspondent à la location de surface du stand, son aménagement, les prestations techniques, l'espace attribué dans la réserve collective, la communication collective, une livraison de glace 2 fois par jour, la mise à disposition de verres avec l'assistance lavage et les frais d'exposant indirect.

Important : Fin du dispositif chèque relance export pour les actions internationales.

2. IGP COMPLÉMENTAIRES

Seuls les vins des appellations Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux Varois en Provence et Côtes de Provence (incluant les DGC Fréjus, Sainte-Victoire, Pierrefeu, La Londe et Notre-Dame des Anges), peuvent être présentés sur votre stand. Les vins de catégories IGP tranquilles ou effervescents ne relevant pas du CIVP mais issus du territoire, pourront être présentés moyennant une participation supplémentaire forfaitaire de 500€ HT (600€ TTC).

MODALITÉS et CONDITIONS D'INSCRIPTION

Attention le nombre de stand est limité! Vous devez impérativement vous inscrire en ligne sur la plateforme de gestion des évènements du CIVP! Pour rappel vous devez vous munir de votre numéro CIVP (que vous pouvez retrouver sur les emailings et sur les factures CIVP) et votre mot de passe, si vous l'avez oublié, redemandez en un en ligne et nous vous en enverrons un nouveau.

Attention la date limite d'inscription est fixée au vendredi 21 juillet et les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Une liste d'attente sera constituée. Le mode de paiement (virement, chèque, ou paiement en ligne), n'est pas pris en compte dans l'ordre d'arrivée. En revanche, le paiement est nécessaire pour valider l'inscription et doit se faire avant le 25 août.

En cas de désistement après le 1^{er} septembre les règlements adressés au CIVP seront conservés. Au-delà de cette date, aucune annulation ne sera possible sauf si présence d'une liste d'attente ou si l'exposant s'engage à trouver une autre entreprise remplaçante pour son stand.

ETAPE 1/ INSCRIPTION EN LIGNE A PARTIR DE MARDI 4 JUILLET 16H

→INSCRIPTION EN LIGNE CLIQUEZ ICI

- 1. Remplir le formulaire en ligne en sélectionnant le format de stand souhaité
- Vous pouvez régler votre participation en ligne sur la plateforme en sélectionnant le mode de paiement souhaité. Le mode de paiement n'entre pas en compte pour l'ordre des inscriptions
- 3. Envoyer la charte d'engagement de l'exposant complétée par mail à <u>mpenot@provencewines.com</u>

 Attention, aucune inscription ne sera prise en compte sans la charte d'engagement rendue.
- 4. Clôture des inscriptions le vendredi 21 juillet.

ETAPE 2/ CONFIRMATION D'INSCRIPTION & MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Important : les entreprises inscrites doivent être à jour de leurs cotisations et déclarations interprofessionnelles. Les confirmations d'inscription seront envoyées après confirmation de la surface attribuée par Business France et après réception de votre inscription en ligne, de l'envoi de la charte signée et complétée, accompagnée de votre règlement et une fois votre participation validée par le service comptabilité du CIVP. La disponibilité de la taille du stand sélectionné vous sera également confirmée dans le mail de confirmation d'inscription.

En cas d'annulation ou report du salon pour raison sanitaire, les conditions de participation vous seront précisées par mail selon le cadre donné par Messe et Business France.

LOGISTIQUE TRANSPORT

- → **Groupage**: Afin de faciliter la logistique, le **CIVP organisera un groupage** chez son transporteur international, pour les vins des exposants de l'Espace Entreprises Provence et les vins de l'Espace Dégustation Libre avec une refacturation des coûts en fin de salon au prorata du nombre de cartons.
- → Réception des vins sur stand : le jour de montage du stand le samedi 9 mars, des manutentionnaires rangeront les cartons dans les réserves exposants . En offrant ce service complémentaire, le CIVP ne prend en aucun cas la responsabilité d'un carton manquant. La présence des exposants lors du montage est vivement conseillée pour la mise en place du stand et la mise au froid des vins.
- → Les informations et modalités relatives au groupage vous seront envoyées ultérieurement, courant décembre par mail.

Pour tout complément d'information sur l'organisation, n'hésitez pas à contacter Manon PENOT au 04 94 99 50 23 – email : mpenot@provencewines.com